

**De la maternelle à l'université,
pour une autre école, une autre société,**

Luttons pour l'égalité !

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.

Pour un statut unique : la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.

Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale : parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

VOTONS éducation
SUD

Union
syndicale
Solidaires

**CAPA
certifié-e-s-agrégé-e-s**



Pour le second degré, SUD éducation revendique :

- 1 l'abandon des réformes du lycée général et technologique, de la sélection à l'université, de la réforme du bac et des filières
- 2 un rôle décisif donné aux enseignant-e-s dans la fabrication des programmes
- 3 une gestion collégiale des établissements et une réflexion sur nos pratiques entre pair-e-s
- 4 un suivi médico-social efficace
- 5 un temps de service global réduit à 14h devant élèves et 3h de travail en équipe
- 6 l'abrogation de la réforme des statuts de 2014, l'abandon des IMP et la compensation de toutes les tâches complémentaires par des décharges de service
- 7 l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires
- 8 une réelle décharge horaire, des classes avec 16 élèves maximum, dans toute l'éducation prioritaire
- 9 une baisse des effectifs par classe : 20 élèves maximum en collège, 25 en lycée général et technologique, avec la création des postes d'enseignant-e-s nécessaires